

Allier passion du handball et études, rechercher la performance tout en poursuivant un cursus scolaire classique...

L'objectif fixé à la S.S.S est d'offrir à de jeunes handballeurs et handballeuses des conditions de scolarisation telles qu'elles leur assurent une poursuite normale de leurs études et les meilleures chances d'obtenir les diplômes, tout en permettant l'organisation d'un entraînement adapté à la pratique sportive et la participation aux compétitions.

D'autre part, la S.S.S. vise à faire acquérir à ces joueurs et joueuses, une maturité technique, tactique, athlétique et mentale afin d'atteindre un meilleur niveau et d'atteindre leurs objectifs sportifs.



L'inscription

Les inscriptions sont acceptées de la 6ième à la 3ième.

Les élèves entrants en 6ième qui sont intéressés sont attendus au test d'habiletés motrices en handball qui se déroulera au gymnase du collège Poincaré le mercredi 20 mars 2024 de 14h00 à 15h30. Les parents pourront également avoir des informations lors de cette rencontre. Participation obligatoire pour entrer en SSSHB.

Cocher la case "section sportive" dans le dossier d'inscription.

Une période d'essai est prévue jusqu'au 30 septembre pour les élèves du secteur.



L'encadrement

Encadrement assuré par 3 éducateurs de l'ASPTT Bar-le-Duc Handball Meuse Grand Sud diplômés d'Etat.

Coordination gérée par Mme Leroy, professeur d'EPS.



L'organisation

- 4 heures de pratique (en comptant le transport) reparties sur 2 créneaux d'entrainement.
- Mardi de 15h30 à 17h30 au gymnase Beugnot.
- Vendredi une semaine sur deux, de 15h30 à 17h30 au gymnase Bradfer.

Trajets jusqu'aux gymnases assurés par les éducateurs, récupération des élèves par les parents sur les installations sportives.



Les différentes informations relatives à la section...

Votre enfant souhaite rejoindre la section sportive Handball du collège R. POINCARE en 2023-2024.

Cette inscription est soumise à certaines conditions :

Fait à :

Le:

Signature:

- Etre licencié UNSS et remplir le formulaire d'inscription, s'engager à participer au minimum à certaines rencontres (handball et cross).
- S'engager à suivre la section sportive sur tout le cursus collège de la 6ème à la 3ème, sauf à titre exceptionnel. Les différents documents (formulaire section sportive, adhésion UNSS, contrat section sportive) seront à fournir le jour de la rentrée ou au plus tard (si complet) le premier jour de la section, délai de rigueur.

Pour tous les élèves de la section, les séquences de travail se dérouleront tous les mardis de 15h30 à 17h30 au gymnase BEUGNOT et un vendredi sur deux de 15h30 à 17h30 au gymnase BRADFER. La prise en charge et l'animation seront effectuées par des entraîneurs diplômés d'Etat de l'ASPTT BAR LE DUC MEUSE GRAND SUD Handball. A 17h30, ce sont les parents qui prennent en charge les enfants à la sortie du gymnase.

Précision : aucune demande d'interruption non justifiée ne sera accordée en cours d'année.

Comptant sur votre soutien auprès de l'élève pour qu'il persévère dans son engagement sportif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La coordonnatrice

L.LEROY

Je soussigné (e) (nom, prénom, adresse, responsable légal)	DROIT A L'IMAGE	
	Je, soussigné l'enfantautorise l'utilisation des ima fins de communication et de pro (support écrit, numérique, pre internet) et sans limitation de du	classe ages de mon fils, ma fille à de omotion de la section sportiv esse, réseaux sociaux, sit
Sollicite l'inscription de mon enfant :	,	
NOM :	Fait à : Le :	Signature :
Prénom :		
Né le :		
A la section sportive (Cocher la case correspondante.) "HAND		
Pour l'année scolaire à venir		
Reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'inscription		



CONTRAT DE LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Préambule

Faire partie d'une Section Sportive Scolaire doit être considéré comme une opportunité pour développer le dynamisme et le goût de l'effort.

L'élève de l'option Section Sportive Scolaire a un emploi du temps qui lui permet de pratiquer et de s'améliorer dans son sport favori.

C'est en ayant en tête ces éléments que nous avons élaboré cette charte. Dans tous les cas, les études ont la priorité.

- Les parents de l'élève :.....

D'autre part :

- Le Principal du collège POINCARE
- Les éducateurs de la Section Sportive Scolaire
- Le coordonnateur de la section sportive

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1:

L'élève inscrit en Section Sportive Scolaire s'engage à suivre assidûment les cours de la Section Sportive Scolaire pour l'année scolaire dans sa totalité.

Les nouveaux inscrits ne bénéficiant pas de dérogation ont une période d'essai jusqu'au 30 septembre. Les inscrits bénéficiant d'une dérogation ne peuvent se désinscrire.

Précision : aucune demande d'interruption non justifiée ne sera accordée en cours d'année.

Article 2:

L'élève inscrit en Section Sportive Scolaire s'engage à donner la priorité à son travail scolaire, c'est-à-dire à travailler avec sérieux et volonté, à faire tous les devoirs demandés, sans retard et à apprendre régulièrement ses leçons.

Article 3:

L'élève inscrit en Section Sportive Scolaire s'engage à respecter les règles de vie de l'établissement, ses camarades et les adultes qui l'ont en charge.

Article 4:

Comme le prescrivent les Textes de l'Education Nationale, l'élève doit être licencié et membre actif de l'association Sportive du Collège (UNSS). Il participe aux rencontres de sa catégorie dans sa spécialité sportive et au cross de l'UNSS. Il peut participer à toute autre rencontre UNSS d'autres disciplines sportives si l'organisation du calendrier le permet.



CONTRAT DE LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

Article 5:

La section sportive va de la 6ème à la 3ème, elle est prévue sur le cursus collège sauf à titre exceptionnel, comme par exemple un cas médical justifié.

Article 6:

L'élève qui ne respecterait pas les règles de ce contrat s'expose à des punitions prononcées par les professeurs ou les Educateurs sportifs voire des sanctions prononcées par le Principal, le Principal Adjoint

1. Pour des manquements dans le domaine sportif :

- Non respect du matériel
- Non respect du fair-play : ce terme recouvre à la fois le respect de l'adversaire, des règles, des décisions de l'arbitre, du public et de l'esprit du jeu, mais aussi la loyauté, la maîtrise de soi et la dignité dans la victoire comme dans la défaite.

L'élève sera puni par une ou plusieurs suspensions de séances d'entraînement. Il aura pour obligation de se rendre en permanence pour une durée égale à celle de la séance.

2. En termes de comportement :

- Durant les trajets qui le conduisent sur les lieux d'entraînement, l'élève, sous la responsabilité de l'adulte qui le conduit (entraîneur ou assistant d'éducation) doit adopter un comportement responsable et sans reproche, faute de quoi il sera puni.
- Le Principal, ou le Principal Adjoint, décidera si la gravité des faits reprochés entraînent ou non la radiation de la Section Sportive Scolaire.

Le Principal L'élève Les Parents Le coordonnateur



LES 6 RÈGLES DE LA SECTION SPORTIVE



En cas de blessure :

Avertir Laure Leroy + le club.

En cas de dispense :

Avertir Laure Leroy + le club.

- Dispense médicale inférieure à 2 semaines > l'élève reste en permanence
- Dispense médicale supérieure ou égale à 2 semaines > l'élève peut rentrer chez lui, si les responsables légaux ont donné leur accord écrit.



Les entraînements de section ne se substituent pas aux entraînements club.



En cas d'annulation de la section au dernier moment : Envoi d'un SMS des AED aux parents.



Si l'effectif de la section est réduit à 5 = annulation de la séance.



Les élèves doivent attendre à l'intérieur de l'établissement (au niveau de la grille) pour être pris en charge . Interdiction de sortir seul(e).



Une note et appréciation section sportive apparaît dans le bulletin.